

Actualités

Un consortium mené par **newcleo** obtient un financement pour développer une solution nucléaire flottante au service de la décarbonation de la filière maritime française

- *newcleo pilotera un consortium avec Bureau Veritas Marine & Offshore et ABMI Groupe afin de développer le concept d'une barge nucléaire accueillant plusieurs réacteurs de 200 MWe.*
- *Le projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Soutien à la décarbonation de la filière maritime française » opéré par Bpifrance.*

Paris, France, 26 août, 2026 – *newcleo* (ou « la Société »), acteur pionnier des technologies de réacteurs modulaires avancés (« AMR ») et de la fabrication de combustible nucléaire, annonce aujourd'hui qu'un consortium mené par la Société a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets « Soutien à la décarbonation de la filière maritime française » opéré par Bpifrance.

Le projet, baptisé « n-Floating », vise à démontrer la pertinence et la faisabilité technique d'une solution innovante de production d'énergie nucléaire flottante, reposant sur une unité flottante non automotrice accueillant plusieurs réacteurs LFR-AS-200, chacun d'une puissance électrique de 200 MWe.

Le consortium réunit *newcleo*, Bureau Veritas Marine & Offshore, leader mondial des essais, de l'inspection et de la certification et société de classification de premier plan, et ABMI Groupe, société française d'ingénierie disposant d'une expertise à la fois dans les secteurs maritime et nucléaire. Le projet a obtenu près d'un million d'euros de financement dans le cadre du programme. Les travaux ont déjà commencé et se poursuivront dans les 18 prochains mois.

« Le déploiement maritime des réacteurs avancés ouvre à l'énergie nucléaire un marché plus large et encore largement inexploré », **a déclaré Stefano Buono, fondateur et directeur général de newcleo.** « Le nucléaire flottant offre la possibilité de fournir une énergie fiable et bas carbone à des applications en mer et dans les zones côtières. La collaboration avec Bureau Veritas Marine & Offshore et ABMI Groupe associe des expertises nucléaires, maritimes et d'ingénierie très complémentaires, et le soutien de Bpifrance constitue une reconnaissance importante pour développer ce projet dans un contexte industriel français bénéficiant d'une forte crédibilité internationale. »

Cette sélection renforce les activités de *newcleo* dans le nucléaire maritime, dans le prolongement des collaborations existantes avec Fincantieri sur les navires commerciaux à propulsion nucléaire et avec Saipem sur les applications nucléaires offshore.

Conçu dans une perspective d'industrialisation et de déploiement à grande échelle, le concept s'appuiera sur l'expérience étendue et les capacités établies des industries maritime et offshore. Il tirera parti des approches éprouvées développées par le secteur du pétrole et du gaz pour la conception, la construction et l'exploitation d'infrastructures flottantes destinées à la production d'énergie, au stockage, à la liquéfaction et à la regazéification. En combinant des capacités maritimes éprouvées avec une technologie nucléaire avancée, le projet vise à développer une

solution standardisée, déployable et compétitive pour produire une énergie bas carbone en mer et dans les zones côtières.

La phase initiale du projet n-Floating portera sur des études conceptuelles de la barge nucléaire afin d'évaluer sa capacité à fournir une énergie fiable, à faibles émissions, bas carbone, et compétitive pour différents usages. Ceux-ci comprennent l'approvisionnement de régions isolées, de ports et des pôles industriels associés, ainsi que des zones côtières, et aussi le soutien à des applications à forte intensité énergétique telles que le dessalement et la production de carburants bas carbone.

Le projet permettra également de définir les prochaines étapes de développement et la feuille de route en vue d'un déploiement industriel à l'horizon 2036, avec l'ambition de concevoir et de construire la solution en France, contribuant ainsi aux efforts d'industrialisation et de décarbonation du pays.

Christophe Chauviere, Senior Vice-Président Excellence technique et opérationnelle, Marine & Offshore chez Bureau Veritas, a déclaré : "Réussir la décarbonation à grande échelle nécessitera des solutions énergétiques qui soient non seulement techniquement réalisables, mais aussi capables d'être déployées de manière sûre, efficace et à grande échelle. Le projet n-Floating offre l'opportunité d'évaluer comment une technologie nucléaire avancée peut être associée aux pratiques éprouvées des secteurs maritime et offshore afin de soutenir le développement d'une solution énergétique flottante, évolutive et commercialement viable, destinée à de futures applications industrielles et maritimes."

François Laborde, Directeur général du Groupe ABMI, a déclaré : "n-Floating réunit des expertises complémentaires afin d'explorer de nouvelles voies pour des solutions énergétiques maritimes bas carbone. Tandis que newcleo apporte sa technologie de réacteur et que Bureau Veritas Marine & Offshore fournit son expertise en matière de réglementation maritime, le Groupe ABMI apporte son expérience en ingénierie et en conduite de projets, acquise dans le cadre de programmes industriels complexes dans les secteurs maritime et nucléaire. À travers ces travaux, nous souhaitons contribuer au développement d'une solution conçue et construite en France, participant ainsi aux ambitions industrielles du pays et à ses objectifs de transition énergétique."

Les unités nucléaires flottantes pourraient ouvrir de nouvelles voies pour fournir une électricité pilotable et à faibles émissions dans des zones où la disponibilité du foncier, les contraintes du réseau ou les besoins en infrastructures peuvent rendre les projets énergétiques conventionnels difficiles à développer. Une approche flottante pourrait également permettre de construire et d'intégrer les principaux systèmes de l'installation dans l'environnement contrôlé d'un chantier naval avant leur transport vers le site de déploiement, offrant ainsi des possibilités accrues de standardisation et de reproductibilité des processus de construction.

Le déploiement d'applications nucléaires maritimes nécessitera d'intégrer à la fois les exigences de sûreté nucléaire et de sécurité maritime, ainsi que des cadres appropriés en matière d'autorisation, de sécurité et d'exploitation. Dans ce contexte, les efforts de coordination internationale s'accroissent également, notamment avec l'initiative ATLAS de l'Agence internationale de l'énergie atomique, lancé aujourd'hui, le 26 août 2026, qui vise à faire progresser le dialogue et la compréhension technique autour des applications nucléaires innovantes et de leurs implications réglementaires et en matière de sûreté.

À propos de newcleo

newcleo est une entreprise innovante du secteur nucléaire développant des réacteurs modulaires avancés (*Advanced Modular Reactors*, AMR) refroidis au plomb liquide, ainsi que du combustible nucléaire issu du recyclage des combustibles usés, dans l'objectif de fournir une énergie abondante,

compétitive et bas carbone. La société a été fondée par le physicien et entrepreneur Stefano Buono, à la suite de la cession de sa précédente entreprise – Advanced Accelerator Applications, société de médecine nucléaire cotée au Nasdaq – à Novartis pour 3,9 milliards de dollars. Avec plus de 80 millions de dollars de chiffre d'affaires, autres produits et produits financiers en 2024, générés notamment par ses filiales, environ 780 millions de dollars de financements privés, et plus de 900 collaborateurs hautement qualifiés en Europe et aux États-Unis, *newcleo* a noué plus de 100 partenariats industriels et soutient sa croissance par des acquisitions ciblées et une intégration verticale d'acteurs clés de la chaîne de valeur nucléaire.

Le 27 mai 2026, *newcleo* a annoncé avoir conclu un accord définitif de rapprochement avec NewHold Investment Corp. III (NASDAQ : NHIC). Sous réserve de la finalisation de cette opération, *newcleo* deviendrait une société cotée aux États-Unis. La société issue de ce rapprochement devrait, sous réserve de la satisfaction de conditions usuelles, être cotée au Nasdaq sous le symbole boursier « NWCL » à l'issue de la clôture de la transaction, prévue au cours du second semestre 2026. Plus d'informations : www.newcleo.com/investors/

A propos d'ABMI Groupe

ABMI Groupe est une société française d'ingénierie multi-spécialiste au service des secteurs de l'énergie, de la défense, du maritime et de l'aéronautique, et fait partie du groupe HOUSE OF ABY. Elle a été fondée en 1984 autour de la conception et de l'industrialisation de véhicules spéciaux. À ce jour, ABMI Groupe compte 1 000 collaborateurs au sein du groupe House of ABY, qui rassemble au total 4 300 personnes, et a réalisé un chiffre d'affaires de 80 millions d'euros en 2025. ABMI Groupe dispose d'une expertise reconnue dans les grands projets et les systèmes complexes, notamment dans les secteurs du nucléaire, du maritime et de la défense. Pour plus d'informations, consultez www.abmi-groupe.com

A propos de Bureau Veritas Marine & Offshore

Bureau Veritas Marine & Offshore fait partie du Groupe Bureau Veritas. Bureau Veritas est un leader mondial des services d'inspection, de certification et d'essais en laboratoire, porté par une raison d'être forte : bâtir un monde de confiance en garantissant un progrès responsable. Animée par l'ambition d'être le partenaire privilégié de ses clients en matière d'excellence et de durabilité, l'entreprise innove pour les aider à faire face au changement. Créé en 1828, Bureau Veritas compte 82 000 collaborateurs qui fournissent des services dans 140 pays. Les experts techniques de l'entreprise accompagnent les clients afin de répondre aux enjeux liés à la qualité, à la santé et à la sécurité, à la protection de l'environnement et à la durabilité. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://marine-offshore.bureauveritas.com>

Contacts Presse et Investisseurs

Contact investisseurs

newcleo@icrinc.com

Bureau de presse newcleo

media@newcleo.com

Demandes médias Etats-Unis

newcleo@icrinc.com

Demandes médias Europe
newcleo@brunswickgroup.com

Informations importantes à l'intention des investisseurs et des actionnaires

Dans le cadre du projet de rapprochement d'entreprises entre NewHold et newcleo (le « Rapprochement »), NewHold et newcleo Ltd. (« newcleo ») ont déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») une déclaration d'enregistrement - formulaire F-4 (telle qu'elle pourra être modifiée, la « Déclaration d'Enregistrement »), qui comprend une circulaire préliminaire de sollicitation de procurations de NewHold et un prospectus de newcleo (la « Circulaire / le Prospectus »), d'éventuels placements privés de titres (les « Opérations de Placement Privé »), et d'autres opérations Proposées par le contrat de Rapprochement et/ou décrites dans la présente communication (conjointement avec le Rapprochement et les Opérations de Placement Privé, les « Opérations Proposées »). La Circulaire définitive et les autres documents pertinents seront envoyés par courrier aux actionnaires de NewHold à la date d'arrêté des positions qui sera fixée pour le vote sur le Rapprochement et les autres questions décrites dans la Circulaire / le Prospectus. NewHold et/ou newcleo déposeront également d'autres documents concernant les Opérations Proposées auprès de la SEC. La présente communication ne contient pas toutes les informations à prendre en compte concernant les Opérations Proposées et n'a pas pour but de servir de base à une quelconque décision d'investissement ou à toute autre décision relative aux Opérations Proposées.

AVANT DE PRENDRE TOUTE DÉCISION DE VOTE OU D'INVESTISSEMENT, LES ACTIONNAIRES DE NEWHOLD ET LES AUTRES PARTIES INTÉRESSÉES SONT INVITÉS À LIRE, DÈS QU'ILS SERONT DISPONIBLES, LA CIRCULAIRE / LE PROSPECTUS PRÉLIMINAIRE, AINSI QUE SES MODIFICATIONS, ET LA CIRCULAIRE / LE PROSPECTUS DÉFINITIFS AINSI QUE TOUS LES AUTRES DOCUMENTS PERTINENTS DÉPOSÉS OU QUI SERONT DÉPOSÉS AUPRÈS DE LA SEC DANS LE CADRE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR NEWHOLD EN VUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE SES ACTIONNAIRES QUI SE TIENDRA AFIN D'APPROUVER LES OPÉRATIONS PROPOSÉES ET D'AUTRES POINTS TELS QUE DÉCRITS DANS LA CIRCULAIRE / LE PROSPECTUS. CES DOCUMENTS CONTIENDRONT DES INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT NEWHOLD, NEWCLEO ET LES OPÉRATIONS PROPOSÉES.

Les investisseurs et les détenteurs de titres pourront également obtenir des exemplaires de la Déclaration d'Enregistrement et de la Circulaire / du Prospectus, ainsi que de tous les autres documents déposés ou devant être déposés auprès de la SEC par NewHold et Newcleo, sans frais, dès qu'ils seront disponibles, sur le site web de la SEC à l'adresse www.sec.gov, ou en adressant une demande à : NewHold Investment Corp. III, 52 Vanderbilt Avenue, Suite 2005, New York, New York 10017, ou à : newcleo Ltd., 55 South Audley Street, Londres, W1K 2QH, Royaume-Uni.

NI LA SEC NI AUCUNE AUTORITÉ BOURSIÈRE D'UN ETAT N'A APPRUVÉ OU REJETÉ LES OPÉRATIONS PROPOSÉES DÉCRITES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT, NI NE S'EST PRONONCÉE SUR LE BIEN-FONDÉ OU L'ÉQUITÉ DU RAPPROCHEMENT D'ENTREPRISES, OU DE TOUTE OPERATION CONNEXE, NI SUR LE CARACTERE ADEQUAT OU L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS FOURNIES DANS LA PRÉSENTE COMMUNICATION. TOUTE DÉCLARATION CONTRAIRE CONSTITUE UNE INFRACTION PÉNALE.

Les titres devant être émis par newcleo dans le cadre des Opérations Proposées ne sont pas des titres enregistrés en vertu de la loi sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée (la « loi sur les valeurs mobilières »), sauf s'ils font l'objet d'une déclaration d'enregistrement une fois celle-ci déclarée effective par la SEC, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption applicable aux obligations d'enregistrement prévues par la loi sur les valeurs mobilières.

Participants à la sollicitation

NewHold, newcleo ainsi que leurs administrateurs et dirigeants respectifs peuvent être considérés, en vertu des règles de la SEC, comme participant à la sollicitation de procurations auprès des actionnaires de NewHold dans le cadre du Rapprochement. Une liste des noms des administrateurs et dirigeants de NewHold, ainsi que des informations concernant leurs intérêts dans le Rapprochement et leur détention de titres de NewHold, figure ou figurera dans les documents déposés par NewHold auprès de la SEC. Des informations supplémentaires concernant les intérêts des personnes qui peuvent, en vertu des règles de la SEC, être considérées comme des participants à la Circulaire dans le cadre du rapprochement, y compris les noms et les intérêts des administrateurs et dirigeants de newcleo, seront présentées dans la Circulaire / le Prospectus, qui devraient être déposés par NewHold et newcleo auprès de la SEC. Les investisseurs et les détenteurs de titres peuvent obtenir gratuitement des exemplaires de ces documents comme indiqué ci-dessus.

Aucune offre ni sollicitation

La présente communication est fournie à titre informatif uniquement et ne constitue ni une circulaire de sollicitation de procurations, ni une sollicitation de procuration, de consentement ou d'autorisation, concernant des titres quelconques ou les Opérations Proposées, et ne constitue en aucun cas une offre de vente ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou d'échange des titres de NewHold ou de newcleo, ni d'aucune marchandise, d'aucun instrument ou dérivé associé ; il ne sera pas non plus procédé à la vente de tels titres dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation, vente ou échange serait illégale avant l'enregistrement ou l'agrément en vertu des lois boursières de cet État ou de cette juridiction.

Aucune offre de titres ne sera effectuée, sauf au moyen d'un prospectus satisfaisant aux exigences de la loi sur les valeurs mobilières ou dans le cadre d'une exemption à celui-ci. Les investisseurs sont invités à consulter leurs conseillers juridiques quant aux conditions applicables permettant à un acquéreur de bénéficier d'une exemption en vertu de la loi sur les valeurs mobilières.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives reposent sur les attentes, estimations, prévisions et projections actuelles de la direction, ainsi que sur ses convictions et hypothèses, et comprennent des déclarations qui ne constituent pas des faits historiques. Les déclarations prospectives peuvent généralement être identifiées par l'utilisation de mots tels que « croire », « s'attendre à », « anticiper », « avoir l'intention de », « prévoir », « peut », « devrait », « sera », « serait », « pourrait », « potentiel », « futur », « continuer », « stratégie », « opportunité » et d'expressions similaires. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant la stratégie commerciale de newcleo, ses projets, ses objectifs, ses opportunités de marché, ses perspectives de croissance, le développement et la commercialisation de technologies, ses partenariats, les questions réglementaires, ses performances opérationnelles, ses perspectives financières et d'autres événements ou développements futurs. Les déclarations prospectives sont soumises à des risques, des incertitudes et des hypothèses, dont beaucoup échappent au contrôle de newcleo, qui pourraient entraîner des résultats réels sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Les déclarations prospectives ne valent qu'à la date à laquelle elles sont faites. Les lecteurs sont invités à ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, et newcleo n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser ces déclarations, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, de la survenance d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si la loi applicable l'exige. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des résultats, événements ou circonstances futurs évoqués dans les déclarations prospectives.